

Revendiquer et négocier ou tourner le dos aux salariés ?

► **OU** exiger le retrait de la contre-réforme des retraites

► **OU** proposer « d'autres choix » qui aboutissent au report de l'âge de départ, à l'allongement des années de travail et à la baisse de notre future pension ?!



Pour FO le choix est fait : retrait pur et simple du projet de loi sur les retraites, maintien du code des pensions civiles et militaires :

- Non au report du droit à la retraite à 60 ans
- Non à l'allongement de la durée de cotisations, 40 ans c'est déjà trop
- Maintien du calcul de la retraite sur les 75% des six derniers mois
- Maintien de tous les acquis des mères de famille (mères de 3 enfants, ...)

► **OU** revendiquer l'augmentation des salaires (point d'indice) pour tous et la revalorisation des carrières de toutes les catégories

► **OU** discuter d'indemnités à la tête du client pour quelques-uns ?



FO a dit non au « nouvel espace indiciaire » et à l'allongement de la carrière de la catégorie B, au salaire au mérite.

FO n'a pas signé le protocole d'accord qui met en place la PFR (prime de fonction et résultats) à la tête du client
FO dit oui à l'augmentation du point d'indice, oui à l'égalité de traitement !

► **OU** revendiquer le maintien des postes et des services,

► **OU** participer à la restructuration des services en application de la RGPP ?!



FO n'a pas signé les protocoles qui suppriment 1700 postes administratifs sur trois ans pour financer la PFR

Non aux fermetures de postes et de services, non aux mutualisations, non au SDI

► **OU** revendiquer le respect des statuts de chacun et le maintien des corps

► **OU** participer à leur disparition en élaborant avec le ministre le référentiel « métiers » de la polyvalence,



FO rejette la « charte de pilotage » des EPLE basée sur la disparition de certaines d'agences comptables et les redéploiements de centaines de postes administratifs de toutes catégories.

Maintien des emplois sur place
Maintien des garanties collectives et des statuts

Pour FO, le choix est fait : il s'agit de défendre les revendications des personnels, les droits, les statuts sous toutes les formes !

Mais, le savez-vous ?

En même temps qu'il remet en cause tous nos acquis, le gouvernement porte atteinte au droit syndical !

Comme dans le privé, le gouvernement veut introduire un seuil (10% ds voix) au dessous duquel le syndicat n'aurait plus le droit de défendre les collègues et les revendications.

Aujourd'hui, vous pouvez vous tourner vers FO pour défendre vos revendications, vos droits, votre dossier personnel. Mais demain, pour continuer à le faire, FO devra impérativement obtenir les voix qui lui permettront de rester « représentatif » au regard des nouvelles lois.

Vous voulez conserver un syndicat indépendant qui défend les revendications des personnels.

Vous voulez tout simplement que le pluralisme syndical continue à exister.

Vous êtes contre le syndicalisme unique !

Nous vous invitons à répondre favorablement à notre proposition de constituer une liste FO à la commission administrative paritaire (CAP) de votre corps dans votre académie pour les élections du 1^{er} décembre 2010.